

## AÉROPORT D'ORLY

27 kg de cocaïne saisis  
en provenance de Martinique

**C'EST UNE BELLE SAISIE**, qui démontre une fois encore que l'aéroport d'Orly reste très prisé des trafiquants de drogue pour y faire transiter leur marchandise. Mercredi, 27 kg de cocaïne ont été dénichés par les douaniers dans un sac de sport. Les stupéfiants étaient conditionnés en plusieurs paquets scotchés les uns aux autres et dissimulés dans ce colis expédié depuis la Martinique vers la métropole via un vol de la compagnie Air Caraïbes.

Immédiatement, comme le requiert la procédure en pareil cas, les parquets de l'Essonne et du Val-de-Marne décident de faire « suivre » le colis pour tenter de mettre la main sur le réseau à l'origine de ce transit. L'enquête est confiée à la Sûreté départementale de l'Essonne. Sur le bordereau du paquet figure un nom et un prénom féminin. Mais le patronyme est inconnu des services de police. Surtout, l'adresse mentionnée est manifestement fautive. Mercredi après-midi, le réel destinataire de la cargaison va se jeter lui-même dans la gueule du loup, en se rendant à

Orly pour tenter de réceptionner son bien. L'homme, âgé de 24 ans et originaire de l'Essonne, défavorablement connu de la justice, est placé en garde à vue. Lors d'une perquisition à son domicile, des feuilles de compte ont notamment été saisies.

■ **La valeur de la marchandise est estimée à environ 1,1 M€** « Il s'agit vraisemblablement d'une petite main, note toutefois une source proche du dossier. Les véritables têtes du réseau n'auraient pas pris le risque de venir chercher elles-mêmes le colis. »

A la revente, la valeur de la marchandise est estimée à environ 1,1 M€. « Elle était clairement destinée au marché essonnien », reprend cette même source. L'enquête se poursuit, confiée conjointement à la Sûreté de l'Essonne et à l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS). Elle se fera sous l'égide d'un juge d'instruction, le parquet de l'Essonne ayant ouvert hier matin une information judiciaire. **NICOLAS JACQUARD**

## BRUNOY

Le policier se blesse  
en interpellant un cambrioleur

■ Un policier a été blessé à la main, hier, lors d'une intervention sur un flagrant délit de cambriolage à Brunoy. Les fonctionnaires sont prévenus par des riverains de la rue des Carrouges qu'ont repéré des individus suspects. A l'arrivée des forces de l'ordre, un homme chargé de faire le guet dans une voiture démarre. Dans sa fuite, il heurte un véhicule en stationnement et percute un mur. Il enclenche alors la marche arrière. Arrivé à sa hauteur, un policier brise une vitre de la voiture pour tenter de le stopper et se coupe la main. L'homme est finalement interpellé et placé en garde à vue. Son complice, présent à l'intérieur du pavillon lors de l'arrivée des forces de l'ordre, a réussi à prendre la fuite.

## VIGNEUX-SUR-SEINE

## Une nonagénaire escroquée

■ Une dame de 91 ans a été victime d'un vol à la fausse qualité hier à Vigneux. Vers 9 heures, une dame se présente à son domicile se faisant passer pour un agent de la ville. Quelques minutes plus tard, un complice arrive à son tour. Il se prétend policier et invente un cambriolage dont aurait été victime la nonagénaire, vivement encouragée à vérifier la présence de ses bijoux et de son argent. Les escrocs en profitent pour lui dérober 100 € en liquide. Face à ces escroqueries de plus en plus nombreuses, les mairies rappellent qu'elles n'envoient aucun agent communal chez des particuliers sans les avoir avertis auparavant.

## ARPAJON - ÉGLY

Arrêtés avec une dizaine de barrettes  
de cannabis et de sachets d'herbe

■ Ils avaient sur eux plus d'une dizaine de sachets d'herbes et de barrettes de cannabis. Deux garçons de 17 et 18 ans, ont été interpellés hier vers 15 heures rue Marc-Sangnier à Arpajon, une voie proche de la gare RER. Le plus jeune, sur qui ont été trouvées 3 barrettes, a été relâché tandis que son complice, arrêté en possession de 8 barrettes de résine et de 3 sachets d'herbe, a été placé en garde à vue au commissariat d'Arpajon. Connu des services de police, il vit, comme l'autre adolescent, à la cité Théophile-Letiec d'Egley.

## MILLY-LA-FORÊT

Les caravanes « paysannes » font  
escale au conservatoire de plantes

■ Les deux caravanes qui ont parcouru la France pour la défense et la reconnaissance d'une « agro-écologie paysanne » et « des alternatives aux pesticides » se rejoindront demain au conservatoire des plantes de Milly pour une journée festive avant de se rendre lundi à Paris. « L'idée est de sensibiliser le public sur la loi d'avenir agricole qui doit être votée en seconde lecture à l'Assemblée à la fin du mois, indique l'association pour la promotion des préparations naturelles peu préoccupantes. » Selon elle, « cette loi va jusqu'à interdire l'usage de vinaigre blanc, du purin d'ortie ou de plantes médicinales traditionnellement utilisés par nos paysans. »

## ÉGLY

Procès Leulmi : le témoin clé  
face à ses contradictions

**SON TÉMOIGNAGE** est capital. Sans elle, pas d'affaire Leulmi, pas de procès. Une responsabilité qui repose sur les épaules d'une frêle jeune femme de 26 ans, Julie Derouette. Elle est aujourd'hui encore marquée dans sa chair par les séquelles de l'accident de voiture et de l'agression dont elle dit avoir été victime le 21 décembre 2009 près de Marrakech, au Maroc. Et hier, contrairement à ses premières auditions en juin 2010, elle a formellement accusé Jamel Leulmi, poursuivi non pas pour tentative d'assassinat mais pour complicité de tentative d'assassinat, de l'avoir agressée et de l'avoir frappée dans sa voiture après l'accident. Son témoignage a duré deux heures trente. Ensuite, la présidente du tribunal l'a questionnée et placée face à ses contradictions.

■ **La relation avec Leulmi.** Julie Derouette a assuré que c'est Jamel Leulmi qui l'a approchée le 19 octobre 2009 à Egly. Qu'au début elle n'était pas intéressée, puis qu'ils se sont rapprochés et qu'ils devaient partir en Algérie, via le Maroc, pour se marier fin décembre 2009. Mais les plus de 1 800 SMS qu'ils échangent montrent plutôt que c'est elle qui s'accroche à lui et que Jamel avait prévu de partir au Maroc sans elle. « C'était une blague, assure-t-elle. Toute la journée, il m'y a fait croire, puis il est venu me voir le soir pour me dire qu'il rigolait, et on a réservé les billets et l'hôtel. » Pourtant, le lendemain, il part bien sans elle avec sa compagne, Céline. Julie n'arrive à Marrakech que le surlendemain. Tous ses SMS ou lettres qui contredisent sa version, elle s'en défait aujourd'hui, affirmant que c'est l'accusé qui les lui dictait. Pourquoi ? « Pour montrer à sa famille que je tenais à lui et qu'elle m'accepte. » Mais, remarque la présidente du tribunal, « vous écrivez dans ces lettres destinées à sa mère des choses très crues ». « Oui, répond-elle. Sa mère lit mal le français et Jamel ne lui lisait pas tout. » Mais quel intérêt d'écrire alors de telles choses ? « Mon naturel reprenait le dessus. »

■ **Les assurances décès.** Selon Julie Derouette, Jamel lui a fait contracter des assurances décès pour 5 M€, mobile de cette tentative d'assassinat, en lui disant qu'il les fallait afin d'obtenir un visa pour l'Algérie. Mais que d'abord ils passeraient par le Maroc et franchiraient clandestinement la frontière avec l'Algérie, qui est... fermée. « Dans les clauses, ces assurances décès excluent l'Algé-



Arpajon, janvier 2010. Julie Derouette (ici à l'hôpital après son rapatriement), victime d'un accident à Marrakech fin décembre 2009, accuse son ancien compagnon, Jamel Leulmi, d'avoir voulu l'assassiner. (LP/Benjamin Jérôme.)

rie, note la magistrate. Comment pouviez-vous croire en la possibilité d'un visa pour l'Algérie avec des assurances qui excluent ce pays ? » « Je ne savais pas », répond Julie qui dit avoir tout signé sans rien lire et sans rien comprendre.

■ **L'agression.** Son récit a beaucoup varié sur ce point. En 2010, elle affirme aux enquêteurs avoir quitté son hôtel vers 23 heures pour suivre Jamel en voiture et aller en Algérie. Mais elle aurait été vue à l'hôtel à 3 heures et le « check out » a été effectué vers 4 heures. « Il y a un trou entre minuit et 3 heures, reconnaît-elle. Ça m'est revenu par flashes il y a deux ans, mais je pense qu'on a fait du dromadaire avec Jamel. On a pris des photos, c'est pour ça qu'on m'a volé mon appareil. »

Ensuite, suivant l'accusé en voiture, elle l'aurait perdu de vue et aurait

été percutée à l'arrière par un autre véhicule au point de sortir de la route, de faire des tonneaux, avant d'être agressée par deux hommes qu'elle n'identifie pas. Hier, elle disait ne plus voir alors dans son rétroviseur Jamel... qui était censé être devant. Sa voiture ayant peu de dégâts, elle a dû reconnaître à la barre qu'elle n'avait pas fait de tonneaux. Pas de trace non plus de choc à l'arrière. Lors de son audition au Maroc, elle a affirmé qu'elle se baladait seule en voiture et évoqué un seul agresseur venu pour la voler. « C'est ce que Jamel m'avait dit de dire à l'hôpital car, sinon, notre relation porterait la poisse. » Lundi, les questions sur son témoignage vont se poursuivre. L'avocat de Jamel Leulmi, M<sup>e</sup> Dupond-Moretti, notamment, dit en avoir beaucoup à lui poser.

SÉBASTIEN MORELLI

Julie Derouette s'en prend à M<sup>e</sup> Dupond-Moretti

■ A la fin de son témoignage, Julie Derouette s'en est violemment prise à l'avocat de Jamel Leulmi, le médiatique Eric Dupond-Moretti. Qualifiant son attitude au procès d'odieuse et affirmant qu'il n'attendait qu'une chose, « m'enfoncer ». Tout ça pour évoquer une bien curieuse manœuvre à laquelle elle savait qu'elle aurait à répondre. D'où ce choix de prendre les devants. « J'ai démarché M<sup>e</sup> Dupond-Moretti. J'avais déjà Cathy Richard (NDLR : son avocate). Avec deux ténors du barreau, je me disais : Y a pas de soucis, ça va passer. » Sauf que, précisément à cette époque, Jamel Leulmi a fait la même demande. Et Eric Dupond-Moretti accepte de le défendre. Dès lors, il n'a pas le droit d'évoquer l'affaire avec l'autre partie. Mais Julie Derouette est néanmoins reçue à son cabinet par une de ses

collaboratrices qui ignore que son employeur défendra Jamel Leulmi. « J'ai demandé à mon avocate s'il n'y avait pas un vice de procédure, car je n'aurais pas dû être reçue. C'est illégal ce qu'il a fait. » Une plainte est déposée auprès du procureur général. « Vous êtes malhonnête, s'emporte l'avocat. Quand elle est venue, elle a demandé une attestation de présence à ma collaboratrice. Ça ne se fait quasiment jamais. Cette plainte, c'était pour me virer de cette affaire. Il y a eu une enquête qui conclut à une tentative d'instrumentalisation. Vous êtes gonflée à bloc et vous êtes une manipulatrice. Je n'ai jamais vu cela en trente ans d'assises ! » Cathy Richard a tenté de défendre sa cliente en assurant que Julie Derouette n'aurait pas évoqué cette histoire si elle n'avait pas été versée au dossier.